

DECISION MUNICIPALE n° D20240614-067

Mairie d'Ussel Département de la Corrèze République Française

Matière Spectacle

Dates

Attributaire

Lieu

73361				
la Corrèze		Service	Service Culturel	
ançaise		Туре	Contrat de cession de spectacle	
8.9	Dom	naines de compétences par thèmes - culture		
TÉMOIN DE MARIAGE				
Jeudi 16 janvier 2025				
Cinéma-Théâtre Le Carnot				
ARTZALA PRODUCTION				

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1: Est approuvée la prise en charge du contrat de cession relatif au spectacle « TÉMOIN DE MARIAGE », produit par ARTZALA Production – domiciliée 188 boulevard Saint-Germain 75007 PARIS – proposé par le service culturel dans le cadre de la saison 2024-2025.

Article 2 : Le présent contrat de cession a pour objet l'organisation du spectacle « TÉMOIN DE MARIAGE », présenté le jeudi 16 janvier 2025 à 20 h 30 au cinéma-théâtre Le Carnot.

Article 3:

Le montant total de cette prestation s'élève à 7 279.50 € T.T.C.

Les frais de voyage, d'hébergement et de restauration sont inclus au contrat de cession.

<u>Article 4 :</u> La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 14 juin 2024

Le Maire, Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLÈRE